

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, 22 novembre 2024

### Contacts presse

Dr François Blanchecotte  
06 08 89 61 02  
president@sdbio.eu

Siège social  
11 rue de Fleurus  
75006 Paris  
Téléphone : 01 53 63 85 00 -  
Télécopie : 01 53 63 85 01.  
Email : info@sdbio.eu  
Site : www.sdbio.eu

### PAGE 1 SUR 2

#### **Le SDBIO est le principal syndicat libéral représentatif de la profession.**

Il rassemble tous les biologistes libéraux, médecins et pharmaciens. Il négocie les accords conventionnels avec l'Assurance maladie, représente les biologistes médicaux dans l'ensemble des commissions, organismes, où la profession doit faire valoir ses positions (UNPS, Les Libéraux de Santé...). Il représente les biologistes médicaux employeurs dans les négociations de branche.

## Baisses tarifaires arbitraires AMBULANCIERS PRIVÉS, BIOLOGISTES, RADIOLOGUES unis pour dénoncer une atteinte grave au dialogue conventionnel

Un amendement n°1370, déposé par le Gouvernement au PLFSS 2025, actuellement débattu par le Sénat, intègre le transport sanitaire à l'article 15 du projet de loi. Cet article 15 visait jusqu'alors l'imagerie médicale et la biologie, en permettant des baisses tarifaires unilatérales en dehors du processus de négociation conventionnelle.

Les trois professions souscrivent à la nécessité de mieux maîtriser l'évolution des dépenses de santé. Mais cette maîtrise, pour être durable, ne peut se faire qu'au travers de l'amélioration de la pertinence des demandes d'examen biologiques, radiologiques et de transports sanitaires des patients.

Les ambulanciers privés, biologistes et médecins radiologues s'opposent totalement à ce que des baisses tarifaires soient imposées par des décisions unilatérales et arbitraires. De telles pratiques risqueraient de porter gravement atteinte à la qualité du dialogue conventionnel entraînant une perte totale de confiance envers les tutelles en général, et l'Assurance maladie en particulier.

Des sources d'économies durables pour chaque profession, basées sur la pertinence des demandes de transport ou d'examen, existent. Elles doivent être discutées et mises en œuvre entre partenaires conventionnels.

L'amendement du Gouvernement traduit et exprime une grande défiance à l'égard des partenaires conventionnels. Il insulte leur esprit de responsabilité. C'est un signal extrêmement négatif adressé à nos organisations professionnelles représentatives. Cela laisse craindre une attaque contre d'autres disciplines médicales et paramédicales.

La qualité de la prise en charge des patients dépend d'un dialogue conventionnel équitable et honnête.

#### Contacts presse

**Fédération nationale des ambulanciers privés (FNAP)** - [presidence@fnap.fr](mailto:presidence@fnap.fr) / Bruno Basset  
06.58.17.78.15 Murielle Coudray 06.10.07.66.42 Alexandre Pleurmeau 06.08.01.68.86

**Fédération nationale des médecins radiologues (FNMR)** - [masson@fnmr.org](mailto:masson@fnmr.org) ; [info@fnmr.org](mailto:info@fnmr.org) /  
Dr Jean-Philippe MASSON, Président FNMR, – 06.07.52.21.53. - 01.53.59.34.07.

**Syndicats des biologistes (SDBIO)** - [president@sdbio.eu](mailto:president@sdbio.eu) / Dr François BLANCHECOTTE, président  
SDBIO - 06.08.89.61.02

**Les Biologistes Médicaux** - [lionelbarrand67@gmail.com](mailto:lionelbarrand67@gmail.com) / Dr Lionel BARRAND, président  
BIOMED - 06 67 20 81 88